Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260306-DEL1_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Exprimés : 13

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 2 mars 2026
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Jean Yves QUÉRÉ, excusé.
Secrétaire : Mme Anne Marie CLAQUIN.

N° 2026/001 – Fixation des taux d'imposition 2026.

Il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer les taux communaux d'imposition.

Par délibération du 14 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB : 34.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB : 41.08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : TH : 13.61 %

Conformément aux engagements pris auprès des administrés de la commune et après 3 années de hausse des taux, il est proposé de ne pas augmenter ces derniers pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir les taux au niveau de ceux de l'année 2025, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : TFB : 34.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB : 41.08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : TH : 13.61 %.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU